

CHEMIN DES MONTS LUISANTS

Le conseil municipal décide de la pose d'une barrière pour fermer l'accès du chemin des Monts luisants.

DEMANDE DE JOUAN Olivier

Suite à la demande de Monsieur JOUAN Olivier qui désire acquérir le sentier des Crais traversant sa propriété, le conseil municipal retient le principe de déplacer ce sentier en limite de sa propriété.

DROITS DE PLACE

Le conseil municipal accorde un droit de place à Monsieur KOHLER André, Place de l'église, chaque mercredi afin d'y exposer le produit de son activité de rempailleur de chaises, moyennant la somme de 77 € par an.

INDEMNITES D'ADJOINTS

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le montant des indemnités d'adjoints malgré les dispositions de la loi 2002-276 et décret 2002-203 du 14/02/02 qui prévoit leur revalorisation.

LOCATION DE CHAPITEAUX

La1 salle des fêtes n'étant pas disponible les 25 /26 mai 2002, jour du rallye de l'ASA des Hautes Côtes, le conseil municipal décide de louer les 3 chapiteaux à l'ASA Dijon Côte d'Or pour la somme de 77 € ledit week-end.

REMBOURSEMENT EAU VOLUCOMPTEUR

Le conseil municipal détermine le prix du mètre cube d'eau pour les utilisateurs du volucompteur du point d'eau de la Riotte, compte tenu des deux dernières factures SDEI, soit 1,08 € le mètre cube. Les habitants de la ferme de la Buère se verront facturer la somme forfaitaire de 15 € pour l'année, considérant l'absence de réseau d'eau sur leur lieu d'habitation.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal fixe le montant de la redevance ordures ménagères pour l'année 2002 à la somme de 45 € par personne vivant au foyer le 1^{er} janvier 2002 (soit 3,75 € par mois)

Les enfants nés en 2002 seront comptabilisés à compter du 01/01/03. Un prorata sera appliqué pour les personnes décédées ou parties en cours d'année, calculé en nombre de mois complet, sachant que tout mois commencé sera dû.

TRAVAUX CENTRE BOURG

Pour définir le financement des travaux du centre bourg, le maire contacte la caisse des dépôts et consignations de côte d'or qui confirme que l'emprunt PLS n'étant pas autorisé pour une collectivité locale, une ligne de crédit pour la durée d'un an pourrait être envisagée. Le conseil demande des propositions dans ce sens auprès de différents organismes de crédits.

REDUCTION DE LOYER

Compte tenu des contraintes liées à l'appartement loué à madame POTTIER Martine, situé 58 route des Grands Crus, au dessus de la salle des fêtes : bruit, dérangements, lumières tardives, portes ouvertes, etc.... le conseil municipal décide de réduire le montant du loyer à la somme de 250 € par mois à compter du 1er mai 2002, sans indexation de révision.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance ensuite des affaires courantes des derniers jours :

- proposition de création d'un club de billard
- compte rendu réunion RPI
- lettre SICECO sur extension réseau éclairage public rue des jardins
- les fêtes de la vigne 2002 : possibilité de représenter les villages de la Côte

Fait et affiché le 13 mai 2002.

Le Maire, Pierre BOISSET.